

**Fondation pour susciter des vocations
de samaritains parmi les populations paysannes
des vallées retirées des Alpes suisses**

Programme d'actions 2012 et 2013 pour l'octroi de contributions financières

1. Principe

Par l'octroi de contributions financières aux sections samaritaines sises en principe au dessus de 800 m d'altitude ainsi qu'aux associations cantonales des régions de montagnes la fondation apporte son soutien à la réalisation de la Stratégie 2012 de l'ASS.

2. Mesures visant à rendre la cause samaritaine attrayante et à sauvegarder le nombre de membres des sections de samaritains

Pour la réalisation des buts de la première orientation prioritaire de la Stratégie 2012 de l'ASS sont soutenues:

- Les mesures pour le renforcement du sentiment d'appartenance et de l'estime en soi en tant que membres actifs des sections de samaritains et de l'amélioration de l'image reflétée par les sections de samaritains (par ex. tenue officielle des services sanitaires)
- Les mesures soutenant la fondation de groupes de jeunesse samaritaine Help ou la publicité pour le recrutement de membres de tels groupes
- Les mesures pour le recrutement de nouveaux membres
- Les offres de formation des associations cantonales pour leurs sections de samaritains dans les domaines de la communication et du marketing de membres
- Les offres de formation des associations cantonales pour leurs sections de samaritains dans le domaine de la formation de membres de comité (Création d'une vie de section attrayante).

3. Mesures tendant à renforcer les structures de la base et des cadres et à maintenir une présence de sections de samaritains efficaces au niveau national

Pour la réalisation des buts de la deuxième orientation prioritaire de la Stratégie 2012 de l'ASS sont soutenues

- Les mesures des associations cantonales pour la mise en place des coordinateurs de section
- Les mesures pour la mise en réseau des associations cantonales entre-elles
- Les mesures pour la mise en œuvre de la communication au moyen des instruments électroniques
- La formation coordonnée au niveau régional de cadres des sections de samaritains et des associations cantonales sur la base d'accords clairs entre elles
- Des formations continues coordonnées des associations cantonales pour leurs cadres de sections.

4. Mesures pour le renforcement de la position de leader de l'ASS dans le domaine des premiers secours par des non-professionnels, comme la plus grande organisation de bénévoles dans le domaine du sauvetage et comme plus grand fournisseur de cours

Pour la réalisation des buts de la troisième orientation prioritaire de la Stratégie 2012 de l'ASS sont soutenus

- Un marketing de cours coordonné au niveau régional
- Des mesures coordonnées au niveau régional pour la mise en œuvre des nouvelles offres de cours dans le domaine de la CPR et de l'AED (y compris les acquisitions de matériel)

5. Mesures pour le renforcement de la position des samaritains comme partenaires reconnus des services de sauvetage professionnels et du Service sanitaire coordonné

Pour la réalisation des buts de la quatrième orientation prioritaire de la Stratégie 2012 de l'ASS sont soutenues

- La mise en place de groupes ou d'organisations d'alarme.

01.11.09/Ks